

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

23 JUILLET 2020

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Richard ZUCCHI, Michel COURARIE, David BRIMEAUD, Mesdames Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Carla KEIMPEMA, Nolwen DESGRANGES

ABSENT : Jacques MORELLET

Le conseil Municipal s'est réuni le 23 juillet 2020 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 17 juillet 2020 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation et vote du Budget Primitif 2020,
- Commission de contrôle des listes électorales,
- Site internet,
- Validation règlement cimetière
- Questions diverses

1/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le projet de budget primitif est présenté et commenté par Sylvain BREGEON en tenant compte du budget courant de janvier à maintenant.

Budget Primitif 2020 Fonctionnement dépense / recette : 515 917.00 / 515 917.00 €

Budget Primitif 2020 Investissement dépense / recette : 279 825.00 / 279 825.00 €

Des variations à l'intérieur de chaque budget restent possible tant sur le fonctionnement que sur l'investissement.

A noter qu'il ne reste que 6 mois pour réaliser les budgets en particulier le budget investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, accepte le Budget Primitif 2020.

2/ COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Cela concerne le REU (Registre Electoral Unique).

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Bussière-Badil. Cette commission est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. Le rôle de cette commission est de vérifier les inscriptions et radiations des électeurs.

Conseiller municipal :

Titulaire : Carla KEIMPEMA

Suppléante : Nolwen DESGRANGES

Délégué de l'administration :

Titulaire : Jocelyne LETURGIE

Suppléant : Hervé DAUCHY

Délégué du tribunal de grande instance :

Titulaire : Hélène BELLY

Suppléante : Amandine FRUGIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, désigne les délégués mentionnés ci-dessus à la commission de contrôle des listes électorales.

3/ SITE INTERNET

Concernant la création du nouveau site internet pour la commune de Bussière, Jean-Pierre TRIJAU et Carla KEIMPEMA ont rencontré Rudolph WIJURG afin d'obtenir le « code d'autorisation de transfert ». Ce code est nécessaire afin que le nouveau site internet garde la même adresse « bussiere-badil.fr » que le site actuel.

Le logiciel pour la création du nouveau site sera fourni par la société COMMUNE EN RESEAU (SARL FIRE LIVE) située à Bayac (24150) selon le devis déjà présenté lors du dernier conseil municipal tenu le 10 juillet dernier. Le coût annuel sera de 415,62 €. Pour l'année en cours 2020 le montant sera calculé au prorata du temps de l'année restant. Dès que la convention, signée par M. le Maire sera reçue par Laurent PIA (responsable de la société SARL FIRE LIVE), le logiciel de création du nouveau site sera mis à notre disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, accepte le projet de création du nouveau site internet en utilisant le logiciel de COMMUNES EN RESEAU ainsi que le devis de 415,62/an et donne pouvoir à M. le Maire de signer cette convention.

4/ VALIDATION REGLEMENT CIMETIERE

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de valider le règlement du cimetière envoyé par courrier électronique à chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, valide le règlement et la demande de rajouter la charte de zéro pesticide.

5/QUESTIONS DIVERSES

- **Salles des fêtes** : Compte tenue des mesures sanitaires à respecter pour lutter contre la pandémie de la COVID-19, **M. le Maire prend la décision de fermer la salle des fêtes pour toutes manifestations festives**. La salle des fêtes reste disponible pour des réunions type AG d'associations dans la mesure où les règles COVID-19 sont respectées (désinfection des mains, port du masque, distanciation physique).
- **Chambre froide** : elle est la propriété de 3 associations : la chasse, l'amicale laïque et le comité des fêtes. Jusqu'à ce jour l'assurance couvrant cette chambre froide est payé par la commune.

Aujourd'hui il apparait difficile d'identifier le lieu de stockage de cette chambre de froide. M. le Maire pense urgent de localiser cette chambre froide et de la ramener à Bussière, faute de quoi la commune arrêtera de payer l'assurance.

- **Terre des Petits Bois** : la commune va faire constater un problème d'embroussaillage (risque d'incendie) par un huissier et nettoyer la parcelle. La commune essaiera par la suite de se faire rembourser les frais auprès du propriétaire.
- **Affichage dans les villages** : à remettre en route par la commission communication.
- **Bas-Pinlot** : un panneau « voie sans issue » à mettre en place.
- **Arbres à couper** : autour du tennis et près des commerces.
- **Chemins et lavoirs** : il faudra que le conseil municipal se positionne sur leur prix.
- **Travaux de sécurité dans les écoles** : des demandes de devis sont en cours. Des poteaux du préau de la petite école maternelle doivent être sécurisés ou refaits.
- **Possibilité d'un bureau à l'étage de la petite école maternelle** : y installer seulement des chaises. M. le Maire ne souhaite pas donner suite.
- **Sacs jaunes** : la commune attend toujours la livraison des sacs jaunes. Jean-Pierre TRIJAU se propose d'aller les chercher directement à la SMCTOM.
- **Commissions communautaires** : M. le Maire distribue la liste des commissions communautaires. Chaque conseiller peut en faire partie. Sylvain BREGEON est membre du bureau et fait partie des commissions finance, vélo-route équipement sportif, appel d'offre et accessibilité. M. le Maire souhaite faire partie de la commission des écoles. Catherine PEROUX est dans la commission SIAS et Jean-Pierre TRIJAU dans la commission communication.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H00